

224C1321
FR0013006558-FS0547

25 juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce).

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SRP GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juillet 2024, Mme Géraldine Leven a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 juillet 2024, le seuil de 5% du capital de la société SRP GROUPE et détenir 5 955 000 actions SRP GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,85% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SRP GROUPE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 118 902 909 actions représentant 154 693 030 droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.